

République Française**Département de la Vendée****Date de la convocation : 15 Janvier 2020****Commune d'Essarts en Bocage****DEL002EEB210120****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente du groupe scolaire Gaston Chaissac sous la présidence de M. Freddy RIFFAUD.

Étaient présents : MM. ANDRÉ Geneviève, ARNAUD Annie, AUDRIN Jean-Octave, BABIN Arnaud, BARBARIT Fabienne, BARRETEAU Caroline, BEAUVAIS Véronique, BÉNÉTEAU Cécile, BILLAUD Henri-Pierre, BLANCHARD Damien, BODET Alain, BODET Nathalie, BRICARD Jean-Yves, CARDINAUD Freddy, CÉLO Christine, CROUÉ Jean-Paul, GACHET Mickaël, GILBERT Pierrette, GOBIN Pascale, HERBRETEAU Marylène, LIMOUSIN Marcel, LOISEAU Marie-Annick, LOUINEAU Emmanuel, MALLARD Jean-Pierre, MANDIN Yannick, MITARD Stéphanie, PELLÉ Jérôme, PENAUD Jean-Christophe, PINEAU Catherine, PINEAU Nicolas, QUILLAUD Sabine, RÉVEILLER Odile, ROULET Roger, ROY Michel, RULEAU Laurence, SUZENET Nathalie, VERDEAU Marie Yvonne, conseillers municipaux formant la totalité des membres en exercice.

Absents excusés :

- BITAUD Christelle,
- MERCIER Hubert (pouvoir donné à BILLAUD Henri-Pierre),
- MÉTAIS Daniel,
- NORMAND Marie-Andrée (pouvoir donné à RULEAU Laurence),
- PIVETEAU Freddy (pouvoir donné à PELLÉ Jérôme),
- RATOUIT Jean-Pierre,
- ROUET Nicolas,
- ROUSSEAU Yannick (pouvoir donné à PENAUD Jean-Christophe).

Absents :

- ALLARD Sébastien,
- ALTARE Frédéric,
- BOUHINEAU Loïc,
- BRETIN Olivier,
- BROCHARD Nadège,
- CLAUTOUR Michel,
- COUMAILLEAU Daniel,
- CRAIPEAU Émilie,
- GRÉAU Christelle,
- HERBRETEAU Bastien,
- HERVÉ Marie-Claude,
- JOUSSÉ Agnès,
- LALO Hélène,
- LOUINEAU Loïc,
- MICOU Xavier,
- PELLÉ Mickaël,
- PERHIRIN Sylvie,
- PIET Gérard,

- PINEAU Joceline,
- PIVETEAU Catherine,
- ROUSSEAU Ghislaine,
- RULEAU Samuel,
- SOULARD Élodie,
- TRICOIRE Daniel,
- VÉRONNEAU René,
- VION Astrid.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Jean-Octave AUDRIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 42

Votes : pour : 37, contre : 3, abstention : 2

Objet : Vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2020

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assimilés, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires comportant :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget seront précisées et notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels et des budgets annexes
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette

Après avis favorable de la commission « Finances-Suivi du Budget », Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées (37 voix Pour, 2 Abstentions, 3 voix Contre) :

- **prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, au vu de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération.**

Pour extrait conforme.

Le Maire,

F. RIFFAUD

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le.....
Et publication ou notification du.....
Le Maire.
Freddy RIFFAUD